

COMMUNIQUE DE PRESSE

23.04.21

Fleurir l'Alsace, tous ensemble !

Alsace Destination Tourisme et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est viennent de signer une convention de coopération « Fleurissement ». Cette convention, voulue par les Présidents des Conseils Départementaux et le Président de la Région Grand Est dès 2019 et finalisée en ce début d'année avec la création effective de la CeA, prévoit une mutualisation et une simplification de la gestion du label Villes et Villages Fleuris en Alsace en accord avec le CNVVF à Paris.

Aussi, une seule tournée avec un jury unique « Fleurissement d'Alsace » sera organisée à partir de cette année du 19 au 23 juillet. Seront visitées, les communes qui démarrent dans la démarche de labellisation et vont vers la première fleur, ainsi que les communes déjà labellisées (1, 2, et 3 fleurs) qui bénéficieront régulièrement d'une visite tous les 3 ans. Les communes 4 fleurs continuent à être examinées par le jury national.

Les membres du jury sont des élus, Conseillers(ères) d'Alsace et Conseillers(ères) régionaux (les), des représentants de communes ou de communautés de communes, des professionnels du paysage et de l'environnement, des personnels des services espaces verts municipaux et des professionnels du tourisme.

L'Alsace compte aujourd'hui près de 350 communes labellisées qui participent au concours qui a été initié en Alsace. Elles sont bien plus nombreuses à fleurir et font non seulement la réputation de l'Alsace, terre fleurie depuis plus de 60 ans et destination d'accueil pour les visiteurs, mais participent aussi à l'amélioration de la qualité du cadre de vie de leurs habitants.

Le label est un outil d'aide au quotidien pour les communes petites et grandes. Au-delà du fleurissement, qui reste un enchantement pour nos yeux, c'est toute une démarche qui est proposée aux communes adhérentes. Tout en préservant leur identité et en valorisant leur patrimoine, les communes entendent mobiliser leurs habitants renforçant ainsi le lien social. Par ailleurs, les communes s'engagent pour le développement durable et visent à toujours mieux intégrer le respect des ressources naturelles dans leurs aménagements paysagers et expressions florales. Ainsi, la protection de la faune et de la flore constitue une priorité de la politique locale, notamment par la gestion raisonnée de l'eau, l'adaptation du choix des plantes et le zéro pytho. C'est ainsi une vision écologique globale qui est encouragée via ce label, et les enjeux écologiques actuels, tel que le réchauffement climatique, sont plus que jamais pris en compte.

Agenda 2021

- **3 mai au 15 juin 2021** - Inscriptions des communes (un lien leur sera transmis par mail)
- **19 au 23 juillet 2021** - tournée du jury « Fleurissement d'Alsace
- **29 juillet** - délibération du jury et communication du palmarès à la presse
- **15 septembre au 30 octobre 2021** - inscription des particuliers pour le concours des Maisons Fleuries sur envoi de photographies

- **Novembre 2021** : Réunion des jurys d'arrondissements ou de secteurs pour une première sélection de candidats au concours des Maisons Fleuries
- **Décembre 2021** : Réunion du Jury Fleurissement d'Alsace pour la sélection définitive et pour établir le palmarès des lauréats au concours des Maisons Fleuries
- **Février-mars 2022** : Organisation de la Cérémonie de Remise des Prix